
Nombre de membres composant le comité : 8

En exercice : 8

L'an deux mille quinze le mardi 26 janvier à 18 heures et trente minutes, les membres composant le Comité d'Administration du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff, légalement convoqués le 15 janvier 2016, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOULET.

Étaient présents :

Mesdames MORDOS-NICOLAS-LEQUIME

Messieurs METAIS-BOULET-CLAVEL-PASCAL

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame BETOUS (pouvoir donné à Monsieur METAIS)

M. BOULET, Président du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff ouvre la séance à 18h40.

M. BOULET rappelle que l'ordre du jour portera sur :

- Dossier du personnel « avantages sociaux accordés au personnel »
- Délibérations spécifiques au personnel
- Dossier budget « Projet de compte administratif 2015 »
- Délibérations spécifiques au budget 2015
- Règlement intérieur
- Questions diverses

M. BOULET donne la parole à Mme MILED, directrice du Stade Nautique de Châtillon-Malakoff.

Mme MILED introduit l'ordre du jour du Comité d'Administration.

AVANTAGES SOCIAUX ACCORDES AU PERSONNEL

M. BOULET introduit la séance et évoque les avantages sociaux qu'il s'agirait d'accorder au personnel du stade nautique qui bénéficie de quelques avantages mais nettement moins que dans la grande majorité des collectivités.

M. BOULET donne la parole à Mme MILED afin qu'elle expose les quelques avantages dont bénéficient les agents du stade nautique.

Mme MILED insiste sur le fait qu'il s'agit de statuer dans un premier temps sur l'octroi d'avantages afin de présenter le dossier en commission technique puis de prendre une délibération par la suite.

Mme MILED précise que les salariés du stade nautique sont conscients d'avoir moins d'avantages qu'ailleurs mais qu'ils ne se posent guère plus de questions, ils sont habitués à ne pas en avoir.

Néanmoins, cela pèse dans la balance des recrutements/départs des ETAPS MNS car ces avantages représentent un plus indéniable qui amènent certains candidats à opter pour une autre structure. Il est rappelé que ce secteur connaît une pénurie de jeunes qualifiés et que les éducateurs restent en moyenne 4 ans d'un même établissement.

Mme MILED précise qu'une prime annuelle correspondant à 60% d'un traitement est attribuée depuis la constitution du SIVU.

Par la suite, Mme MILED détaille le droit aux congés des agents, tant les congés de base que les jours supplémentaires (jours de fractionnement) que les congés complémentaires (autorisation d'absence de fin d'année).

Aussi, elle aimerait que le conseil d'administration se positionne de manière officielle sur le droit aux absences pour causes exceptionnelles. L'ancien directeur appliquait ces avantages dans la mesure où ces derniers étaient calqués sur ce qui était accordé par les deux communes. Mais aucune délibération n'avait été prise.

Elle souhaiterait aussi un positionnement du comité concernant la mise en place du compte épargne temps.

En effet, un agent muté bénéficiait d'un compte épargne temps dans son ancienne collectivité et la question de la reprise de ce compte s'est posée.

Mme MILED demande aux membres de se référer au dossier communiqué à l'occasion de ce conseil d'administration dans lequel figurent un comparatif des avantages sociaux entre les deux villes de Châtillon et de Malakoff, ainsi que différentes propositions d'offres.

Mme MILED expose par la suite les différentes offres, celle du CNAS et celle de PLURALYS (proposé par le CIG de la petite couronne).

Ces offres consistent dans l'octroi de tickets restaurants et d'avantages liés à des primes pour les naissances, primes pour les mariages/PACS, chèques vacances.

Monsieur METAIS remarque que les droits sont les mêmes dans les deux villes comme dans presque toutes les collectivités. Il explique que d'après son expérience, ces avantages sociaux peuvent signifier beaucoup pour le personnel.

Mme MORDOS ajoute aux propos de M.METAIS qu'une salle de repos pourrait être aussi un atout essentiel dans l'amélioration des conditions de travail et la fidélisation des agents.

Mme MILED expose que c'est le prochain objectif en faveur du personnel et qu'elle réfléchit sur une utilisation de l'ancien logement du directeur à condition de le mettre aux normes, en particulier l'escalier.

Mme MILED effectue une présentation des propositions du CIG de la petite couronne dont dépend le stade nautique (PASS Petite couronne) :

- Le pack complet qui peut intéresser l'ensemble du personnel
- Le pack socle 01 et 02 intéressant pour les familles. (uniquement prestations sociales)

Mme MILED ne pense pas que donner la possibilité aux agents du stade nautique de manger à une des cantines des villes soit une bonne idée car inéquitable en vers les maîtres nageurs, seul le personnel administratif pourrait en profiter.

M.BOULET estime que le pack qui se rapproche le plus des avantages octroyés par les deux villes est le pack complet.

Le conseil d'administration accepte le principe d'adhérer au pack complet du CIG petite couronne avec une participation de 50% sur les tickets restaurants. L'ensemble du dossier sera soumis à l'avis du comité technique qui se réunira le 5 avril 2016. le comité prendra alors les délibérations lors de ses prochaines séances.

DELIBERATIONS SPECIFIQUES AU PERSONNEL
--

Mme MILED rappelle que le nombre d'heure de travail du personnel occasionnel présenté dans le projet de délibération est en diminution par rapport à 2015.

L'enveloppe sur le budget du personnel de l'année dernière a été exceptionnelle dû aux nombreux départs et aux remplacements qui ont suivi.

Mme MILED explique au conseil d'administration que le stade nautique a recours à des personnes en contrat, rémunérés en fonction du nombre d'heure et selon un indice. Il revient donc au conseil de voter une délibération sur les emplois occasionnels.

Le volume d'heure pour l'année 2016 est évalué à 5949 heures.

Le Conseil d'administration vote la délibération sur les emplois occasionnels à l'unanimité.

Mme MILED en profite pour exposer le nombre de poste au stade nautique, qui est supérieur aux nombres de postes effectivement occupés.

M.PASCAL précise que cet écart est indispensable pour absorber le glissement vieillesse-technicité.

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Par la suite, Mme MILED présente le projet de compte administratif.

Au chapitre 66, il est constaté un dépassement en section fonctionnement de 59,61 euros qui correspond aux ajustements du calcul des ICNE qui avait été sous-estimé. Afin, que le compte de gestion et administratif puisse être définitif, il est nécessaire d'effectuer une dernière décision modificative du budget.

Il est demandé au conseil d'administration de voter une décision modificative au montant arrondi de 60 euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Charges exceptionnelles (chapitre 67 / article 2121) : - 60 euros

Charges financières (chapitre 66/ article 165) : + 60 euros

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette décision modificative.

Enfin, Mme MILED demande le vote d'une délibération donnant la possibilité au Président d'engager des dépenses en investissement avant le vote du budget 2016 afin de préparer, notamment, la commission de sécurité.

Le montant inscrit au BP 2015 était de 545 175 euros ; Le montant est donc limité à 136 293,75 euros.

Les élus votent à l'unanimité la délibération d'engagement des dépenses en investissement.

Pour finir cette réunion, Mme MILED présente le nouveau règlement intérieur avec les différentes modifications apportées et en particulier celle de l'interdiction de fumer sur les plages.

Après relecture et corrections, le conseil approuve ce nouveau règlement intérieur.

Le conseil fixe les prochaines séances au 8 et 22 mars 2016.

Monsieur BOULET remercie Mme MILED et les membres présents et clôt la séance à 20h20.